

Compte-rendu du conseil municipal du lundi 10 avril 2017

Etaient présents : M. BACCI Jean, Mme SANTACREU Anne Marie, MM. RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, Mme GUTTIN Arlette, MM. DELIGNY Franck, HERRIOU Jean-Pierre.

Absents excusés : M. GENIO Giovanni (pouvoir à M. RIBOULET Gilbert), Mmes GENIO Ghislaine (pouvoir à M. CAILLEUX Marc), MAROTZKI Marie-Hélène (pouvoir à Mme SANTACREU Anne Marie), GHESQUIER Corinne

Secrétaire de séance : Mme SANTACREU Anne Marie

Monsieur Deligny ayant averti d'un léger retard, les membres du Conseil ont en attendant débattu de façon informelle sur le bilan des gîtes communaux (dépenses et recettes) concluant à un bénéfice de 14 970,71€ pour l'année 2016.

D'autre part une estimation de 2 immeubles communaux a été demandée à une agence immobilière en vue de leur vente envisagée : « La Citerne » estimée de 40 000 à 45 000€ et « Le Rosier » de 170 000 à 175 000€.

La locataire actuelle de la maison avec jardin « Le Rosier » sera informée dès que la décision sera prise et elle sera prioritaire à l'achat pour une durée de 2 mois (et 2 mois supplémentaires si nécessité pour elle de faire un emprunt) à dater de la mise en vente officielle.

18h22 : **Monsieur le Maire ouvre la séance.**

Le quorum est atteint

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal précédent du 1^{er} février 2017

A Délibérations

1) Vote du compte administratif 2016 Budget communal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'exécution du budget de l'exercice 2016. Le maire ayant quitté la séance et le Conseil siégeant sous la présidence de Madame SANTACREU, 1^{ère} adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du Code Des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal vote par :

Voix POUR : 9 Voix CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 Présents : 6 Votants : 9

le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête les résultats définitifs en intégrant le résultat du CCAS suite à sa dissolution au 31 décembre 2015 par délibération n°15-42 du 12 novembre 2015.

Résultat de clôture 2016 :

Investissement :	286,84€
Fonctionnement :	253 510,44€
Total :	253 797,28€

2) Adoption du compte de gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016, après avoir entendu le compte administratif 2016, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les dépenses et les recettes ont été régulièrement ordonnancées,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adoption du compte de gestion à l'unanimité

3) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice :	22 984,24€		
Résultats antérieurs reportés :	230 526,20€		
Résultat à affecter :	253 510,44€	→ réserves en investissement	12 034,16€
		report en fonctionnement	241 476,28€

4) Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017

Monsieur le Maire propose aux conseillers de maintenir les mêmes taux qu'en 2016 pour la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti), et la taxe foncière (non bâti).

Les conseillers, après discussion, décident d'adopter et de voter les résultats suivants :

	Bases	Taux	Produit
TA :	1 234 000	14,81	182 755
TAB :	716 800	10,00	71 680
TANB :	11 800	52,53	6 187
			260 622

Voix POUR : 10 Voix CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Vote à l'unanimité.

5) Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune au Conseil municipal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 790 460,28€

RECETTES : 790 460,28€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 341 283,23€

RECETTES : 341 283,23€

Après en avoir délibéré le Conseil vote le budget primitif 2017 à l'unanimité

(Voix POUR : 10 Voix CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0)

6) Participation aux séjours de vacances et scolaires, frais de cantine et transports scolaires.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une somme est prévue au budget primitif à cet effet pour les enfants de la commune de la maternelle et jusqu'à 18 ans. La somme de 250€ sera accordée par enfant et par année civile.

Les remboursements se feront en 2 fois sur présentation des justificatifs en octobre et décembre de l'année civile.

Vote du Conseil à l'unanimité.

7) Rectification de date concernant la délibération n° 17-12 du 1^{er} février 2017 suite à erreur de retranscription.

Une erreur de date lors de la retranscription de la délibération n°17-12 « arrêt du projet de PLU » ne gêne en rien la suite de la procédure, mais il faut la rectifier, il faut donc lire au 3^{ème} paragraphe : « **Vu les débats au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD en date du 12 novembre 2015 et du 26 janvier 2016.....** »

Le Conseil vote à l'unanimité la rectification de date du 1^{er} débat sur le PADD.

8) Demande de subvention au conseil régional (FRAT) et au Conseil Départemental.

Une précédente demande adressée au Conseil Régional (Fonds Rural d'Aide aux Territoires) ainsi qu'aux services de l'Etat dans le cadre de la DETR, n'a pas obtenu de réponse favorable de la DETR. Nous redéposons donc notre demande avec un plan de financement modifié.

L'objet de cette demande de subventions concerne la réhabilitation de certains locaux communaux (Mairie 1^{er} étage, salles de l'Ancienne Mairie et appartement communal « Les Lavandes ») : isolation, rénovation thermique (fenêtres) et énergétique et mises aux normes (confort et accessibilité).

Montant total des devis : 26 189,16€ HT

PLAN DE FINANCEMENT :

FRAT (Petites communes) :	45,8%	12 000,00€	
CONSEIL DEPARTEMENTAL :	34 2%	8 951,00€	
COMMUNE :	20%	5 238,16€	
TOTAL HT :		26 189 ,16€	TVA : 5238,16€

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour procéder à ces demandes de subventions.

9) Demande de subvention au Conseil Départemental pour le réaménagement du chemin de la Croix Vieille et réfection du caniveau rue du lavoir.

Chemin de la Croix Vieille : réaménagement de la desserte (surverse de l'eau de la fontaine) qui alimente les jardins riverains.

Reconstruction du mur communal (très fragilisé) qui longe cette voie.

Caniveau de la rue du Lavoir : à reformer pour canaliser correctement les eaux de pluie.

PLAN DE FINANCEMENT :

CONSEIL DEPARTEMENTAL :	80%	27 913,99€	
COMMUNE :	20%	6978,50€	
TOTAL HT :		34 892,49€	TVA : 6978,50€

Accord à l'unanimité du Conseil pour procéder à la demande de subvention au Conseil Départemental.

10) Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du F2S (Forces de sécurité) et FRAT pour la mise en place de la vidéo surveillance.

Après de nombreux dossiers refusés ces dernières années la commune espère voir enfin aboutir cette demande de mise en place de caméras de surveillance aux endroits sensibles du village afin de protéger les biens et les personnes.

Pour cause d'impossibilité de cumuler F2S et FRAT, seule la demande F2S sera adressée au Conseil Régional. Le complément sera demandé au Fonds de Concours accordé par la CCLGV, pouvant s'élever à 12 675€, couvrant ainsi le financement à compléter.

PLAN DE FINANCEMENT :

F2S :	30%	6 633€	
FONDS DE CONCOURS :	50%	11 055€	
COMMUNE :	20%	4 422€	
TOTAL HT		22 110€	TVA : 4 422€

Accord à l'unanimité des membres du Conseil pour modifier et procéder à une nouvelle demande de subvention.

11) Demande de subvention au FSIL (Fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local) pour la création du nouveau square pour enfants :

Cette demande au FSILPL entre dans le cadre de mises aux normes des équipements publics (aires de jeux par ex.)

Le village compte de plus en plus de jeunes enfants, la réhabilitation de l'aire de jeux (depuis longtemps abandonnée car plus aux normes) s'impose donc.

La subvention demandée s'élève à :

PLAN DE FINANCEMENT :

FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL :	6511,55€		
COMMUNE :		1627,89€	
TOTAL H.T. :	8139,44€	TVA : 1627,89€	TOTAL TTC : 9767,33€

Le Conseil donne à l'unanimité son accord pour solliciter cette subvention.

B Amendes de police

Dans le cadre de la répartition aux communes des amendes de police 2016, la Municipalité présente le projet d'aménager une aire de stationnement (20 à 25 places) ainsi que les voies qui la desservent : place de l'Ancienne Mairie (Eglise, salle des mariages et salles d'exposition) et la rue des Romarins (descente vers l'aire de stationnement).

Ce projet permet de désengorger le village et d'offrir un nombre non négligeable de places de stationnement supplémentaires qui font sérieusement défaut.

C Station d'épuration

Les membres du Conseil ont échangé sur les possibilités et les propositions qui ont été faites concernant l'avenir de la station d'épuration. Une consultation sera lancée en 2018 pour reprendre le schéma directeur d'assainissement et envisager les travaux nécessaires (évaluer les frais de fonctionnement et d'investissement, et analyser les meilleures solutions).

D Désignation d'un référent pour le numérique au sein de la Région « Open et Smart Région »

Monsieur Jean Bacci se propose d'être le référent.

E Souvenir Français

Une discussion doit être entreprise auprès des habitants pour trouver un remplaçant à Monsieur Versickel, ancien président du Souvenir Français pour la commune de Moissac-Bellevue.

F Emplois saisonniers

L'emploi (temps partiel) au Point Infos occupé en 2016 par Léa Romero sera reconduit cette année avec la même personne, avec les mêmes horaires. Cette initiative optimisant le service auprès de la population et des touristes en période estivale.

Une réflexion sera envisagée sur l'embauche saisonnière d'une personne assurant l'entretien et l'arrosage des jardinières et espaces verts du village et participant aussi à l'entretien du village. Voir si nécessité.

G Référent administratif de la SAFER

Monsieur Franck Deligny a été désigné

H Organisation du bureau des élections pour les 2 tours du dimanche 23 avril et dimanche 7 mai :

Président : Monsieur Jean Bacci,	suppléante Mme Anne Marie Santacreu.
Titulaires : M. Gilbert Riboulet,	Suppléants Mme Ghislaine Genio
M. Marc Cailleux,	Mme Arlette Guttin

H Questions diverses :

Problème évoqué : panneaux photovoltaïques installés sur une toiture au chemin des Blaquets sans attendre le retour du permis de travaux. Constat effectué par la police municipale. Affaire à suivre quant à la suite à donner.

Fin de la séance à 20h05